



Le ministère préconisait une évolution inacceptable du statut des logements, l'Université Paris-Est Créteil a décidé de faire pire !

Communiqué des sections CGT et SUD de l'université Paris-Est Créteil, le mardi 18 novembre, à Créteil.

Dans son courrier aux 21 agent·es, par lequel elle les contraignait eux et leurs familles, à quitter leur logement dans de brefs délais, l'Université Paris-Est Créteil citait une circulaire du 3 avril 2025. Nous avons sollicité le ministère, elle n'existe pas, la Présidence n'a jamais transmis ce document.

Nous l'avons retrouvé. Ce n'est pas une circulaire, mais **un courrier du ministère (la DGESIP)**, il n'a donc pas du tout la valeur juridique d'une circulaire. Que dit ce courrier ? Il engage les universités à rapidement changer un maximum de logements attribués pour "nécessité absolue de service" en logements attribués avec loyers, en échange d'astreinte, en "COP A". Ce nouveau statut préconisé par le ministère supposait donc de mettre en oeuvre des loyers déterminés par France domaine, avec un rabais de 50% sur les loyers.

Ce que préconise ce courrier du ministère est en soi déjà scandaleux : c'est sans doute pour cette raison qu'**aucune autre université que l'UPEC ne met en oeuvre ces préconisations pour l'instant**. Il n'est pas acceptable d'imposer à des collègues des loyers aussi élevés (même avec 50% de rabais) relativement à leur salaire pour mener des missions de sûreté et de sécurité nécessaires aux bonnes conditions de travail et d'études de toute la communauté universitaire. C'est particulièrement inique dans le contexte de cherté des logements en région parisienne. Par ailleurs cela revient à rendre ces logements non attribuables aux agents n'assurant pas les missions COP A, comme les agent·es d'accueil, dont le travail est pourtant essentiel et qui travaillent parfois à l'UPEC depuis plusieurs décennies : quel mépris pour leur travail !

Mais le scandale ne s'arrête pas là : l'UPEC a choisi, seule, de faire pire, et, sans aucune instruction ministérielle dans ce sens, de décorreler totalement ces logements des astreintes: pas de COP A mais seulement des loyers qu'elle demande aux agent·es de payer sans aucun rabais. Un rabais de 15% pourrait être attribué à certains agent·es pour certaines missions.

Comment l'UPEC peut-elle maltrai^{ter} ses personnels de cette façon ? Et se cacher derrière des instructions ministérielles déjà inacceptables, qu'elle surpass^e dans la maltraitance ?

Dans le contexte de contrainte budgétaire actuel, **le ministère choisit de taper sur les personnels qu'elle paye le moins, l'UPEC va plus loin**. Nous saisirons tous les moyens possibles, y compris juridiques, pour obtenir l'annulation de cette décision.

Nous engageons tou.tes les personnes qui le souhaitent à signer la pétition en soutien des agent·es :

<https://c.org/m8sMmtp24F>

